

SÉANCE DU 28 juillet 2022 (11 conseillers présents)

1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

1-1 La Convention avec le Département pour l'aménagement de l'assainissement pluvial à

LA COUR DU BOIS sur la RD 129 :

- o Montant des travaux : 16 841 € HT
- o Participation Commune : 6 737 €

1-2 La Dématérialisation des règles de publicité des actes administratifs.

Les actes réglementaires concernés sont les délibérations, les arrêtés, les comptes rendus...

1-3 La convention d'effacement des réseaux avec Orange pour le projet d'enfouissement des réseaux à JORIGNAC (route de Saintes, chemin de chez Paunaud, chemin du Bouilleur de Cru). La convention porte sur la réalisation de l'étude pour l'effacement du réseau téléphonique.

1-4 L'attribution de subventions aux associations lidonnaises :

- | | | |
|------------------------------|---|---------|
| - Tennis-Canoë | = | 250 € |
| - Quilles de sept Lidonnaise | = | 275 € |
| - Us Lidonnaise | = | 2 000 € |

2 –SUJETS ABORDES

2-1 La commission de l'Agence Nationale du Sport a retenu notre projet de construction d'un City Stade à hauteur de 50% du coût HT des travaux (40 724 €).

D'autres subventions seront demandées auprès du Département, de la CAF et de la CDC de Gémozac.

2-2 Eclairage public

Dans un souci d'économie, le Maire a sollicité le SDEER pour uniformiser l'extinction de l'éclairage public à 22h30.

L'allumage reste inchangé 6h30 sur l'ensemble du parc de la Commune.

2-3 Assainissement

- EAU 17 propose une étude dans le but d'une extension de la station d'épuration.
- Lancement par EAU 17 d'une campagne sur le contrôle des assainissements individuels à partir de l'automne 2022.

Les installations non raccordées au réseau collectif n'ayant pas été contrôlées depuis plus de 10 ans sont concernées.

Le démarrage se situe en Haute Saintonge avec le concours de la société NCA environnement.

Le but de ces diagnostics est de vérifier que les dispositifs d'assainissement individuels ne causent pas de dysfonctionnement, comme la pollution des eaux et (ou)

du milieu aquatique et ne portent pas atteinte à la santé publique.

Le syndicat se charge de prévenir les propriétaires.

La visite sera l'occasion de conseiller sur l'entretien des systèmes d'assainissement.